

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE

de

COULOUNIEIX-CHAMIERES

(Dordogne)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 Octobre 2009

=====

L'an deux mil neuf le six octobre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal de COULOUNIEIX-CHAMIERES se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10, L 2122-8, L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mr Jean-Pierre ROUSSARIE, Mme Joëlle CONTIE, Mr Yves LE ROUZIC, Mr Bernard BARBARY, Mme Danièle LEFEUVRE, Mr Francis CORTEZ, Mme Frédérique RIVIERE, Mr Jean-François MARTINEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme Bernadette BERTHELOT, Mme Claudine MEYZAT (mandataire Bernadette BERTHELOT), Mr Michel NABOULET, Mme Anne-Marie LACARTE, Mr Lionel COMBEAU, Mme Christina FERNANDES, Mr Keith HALSON, MM André DESCHAMPS, Philippe VALEGEAS, Mlle Aurélie BLANCHET (mandataire Jean-Pierre ROUSSARIE), Mlle Sophie DUCHER, MM Xavier TANTIN, Patrick CAPOT, Michel DASSEUX, Hamid EL MOUEFFAK, Mmes Arlette ESCLAFFER, Ginette UROZ, Marie-Claire SARLANDE.

ABSENTS EXCUSES : Mme Mireille BORDES, Mr Jean-Pierre CONTRAND

ASSISTAIENT : Mr Daniel LATOUR, Directeur Général des Services, MM. Pierre DUPEYRAT, Directeur des Services Techniques, Mr Vincent BELLOTEAU, collaborateur de cabinet du Maire, Yohann TOSTIVINT, chargé de mission Politique de la Ville, Mmes Patricia AMELIN, Directrice Générale Adjointe, Martine DUCOURNEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie DUCHER

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée sur le P.V de la séance précédente, celui-ci est déclaré approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'état de santé de Jean-Pierre CONTRAND, qui a été victime d'un accident de vélo et qui est actuellement hospitalisé sur Bordeaux. Tout le monde a une pensée pour lui.

Il propose ensuite à l'assemblée d'installer Mme Marie-Claire SARLANDE en qualité de conseillère municipale en remplacement de Mr Jean-Paul TREMPIL, démissionnaire.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Mr Michel DASSEUX demande la parole et fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire,

En ouverture du conseil municipal de reprise et après les vacances, je souhaite faire une courte déclaration au nom du Groupe socialiste et divers gauche.

Ce conseil municipal compte de nombreux points. Comme à son habitude, notre groupe les a soigneusement étudiés ; Nous voterons pour certains dossiers, contre pour d'autres ou nous nous abstiendrons pour quelques uns en argumentant à chaque fois.

Vis-à-vis du groupe de l'exécutif, mais surtout pour les Colomniérois, nous souhaitons préciser une nouvelle fois de quelle façon nous travaillons au sein de ce conseil municipal.

Nous sommes dans l'opposition mais cela ne veut pas dire que nous sommes contre tout.

Ce pour quoi nous oeuvrons, c'est avant tout pour notre commune et nos concitoyens. Par contre nous ne cesserons de dénoncer les actions non conformes à vos promesses de campagne ou les décisions, qui, au regard de notre expérience, nous apparaissent comme allant dans un mauvais sens.

Nous donnerons également notre avis sur la pertinence de certaines embauches dont vous, Monsieur le Maire, êtes directement responsable dans le cadre de vos fonctions.

Nous avons prouvé que notre investissement dans les commissions est total. A condition bien sur que nous soyons complètement informés, de façon à donner notre avis (et pourquoi pas, en tenir compte) en toute connaissance des dossiers. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas jusqu'à ce jour.

Par ailleurs nous souhaiterions que nos interventions en commissions soient reprises dans les comptes-rendus au même titre que celles de votre groupe.

Notre attitude était déjà connue mais nous avons jugé utile de la préciser à nouveau ce soir.

Mr le Maire en prend acte tout en lui précisant que sur la notion d'information il y a toujours eu transparence, que tous les documents sont accessibles. En ce qui concerne les promesses de campagne, nous avons l'intégralité du mandat pour les réaliser ; depuis 18 mois les choses avancent puisque ce matin encore il y a eu l'inauguration de l'espace D'Marches !

Il a bien noté et apprécié la volonté de M. DASSEUX et de son groupe d'être constructifs.

On passe au point 2 de l'ordre du jour :

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE

Vu le départ de Monsieur Jean-Paul TREMPIL, remplacé par Madame Marie-Claire SARLANDE,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de modifier comme suit la composition des commissions municipales,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

1 - VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

ADJOINT : Mme Joëlle CONTIE

MEMBRES : Mme Danièle LEFEUVRE, Mme Claude DERAMCHI, M. Yves LE ROUZIC, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Sophie DUCHER, M. Michel NABOULET, Mme Christine FERNANDES, Mme Ginette UROZ, Mme Arlette ESCLAFFER.

2 – FINANCES, RESSOURCES HUMAINES, POLITIQUE DE LA VILLEADJOINT :
M. Yves LE ROUZIC

MEMBRES : Mme Claudine MEYZAT, M. Bernard BARBARY, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Bernadette BERTHELOT, M. Francis CORTEZ, M. Lionel COMBEAU, Mme Claude DERAMCHI, Mme ESCLAFFER, M. Hamid EL MOUEFFAK.

3 – ACTION SOCIALE, SOLIDARITE, PETITE ENFANCE
ADJOINT : Mme Claude DERAMCHI

MEMBRES : M. Philippe VALEGEAS, Mme Bernadette BERTHELOT, Mme Frédérique RIVIERE, M. Yves LE ROUZIC, M. Bernard BARBARY, Melle Aurélie BLANCHET, M. Xavier TANTIN, Mme Ginette UROZ, Mme SARLANDE.

4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INTERCOMMUNALITE
ADJOINT : M. Bernard BARBARY

MEMBRES : M. Yves LE ROUZIC, M. Francis CORTEZ, M. Jean-François MARTINEAU, Mme Christine FERNANDES, M. Lionel COMBEAU, M. Keith HALSON, M. Jean-Pierre CONTRAND, M. Michel DASSEUX, M. Hamid EL MOUEFFAK.

5 – DEVELOPPEMENT CULTUREL ET JUMELAGE
ADJOINT : Mme Danièle LEFEUVRE

MEMBRES : Mme Anne-Marie LACARTE, Mme Joëlle CONTIE, Melle Sophie DUCHER, M. Keith HALSON, Mme Frédérique RIVIERE, M. Yves LE ROUZIC, M. Michel NABOULET, M. Hamid EL MOUEFFAK, M. Patrick CAPOT.

6 – DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE
ADJOINT : M. Francis CORTEZ

MEMBRES : M. Jean-François MARTINEAU, M. Michel NABOULET, M. Philippe VALEGEAS, Mme Bernadette BERTHELOT, Mme Claude DERAMCHI, M. Keith HALSON, M. Bernard BARBARY, Mme Mireille BORDES, Mme Marie-Claire SARLANDE

7 – JEUNESSE, SPORT, VIE ASSOCIATIVE
ADJOINT : Mme Frédérique RIVIERE

MEMBRES : Mme Danièle LEFEUVRE, M. Philippe VALEGEAS, M. Xavier TANTIN, Melle Aurélie BLANCHET, M. André DESCHAMPS, Mme Joëlle CONTIE, M. Jean-Pierre CONTRAND, M. Patrick CAPOT, M. Michel DASSEUX.

8 – TRAVAUX ET URBANISME
ADJOINT : M. Jean-François MARTINEAU

MEMBRES : M. Yves LE ROUZIC, M. Francis CORTEZ, M. Bernard BARBARY, M. Xavier TANTIN, M. André DESCHAMPS, Mme Claudine MEYZAT, M. Philippe VALEGEAS, Mme Arlette ESCLAFFER, M. Michel DASSEUX.

Point 3. DECISION MODIFICATIVE

RAPPORTEUR : Monsieur Yves LE ROUZIC

L'exécution du budget fait apparaître le besoin de réajuster les crédits alloués à certains chapitres ce qui implique la nécessité de procéder aux virements de crédits suivants :

Diminution de crédits déjà alloués			Augmentation de crédits		
Objet	Chap/article	Somme	Objet	Chap/article	Somme
Acquisition terrains	111/21318/824	600,00	Titres Immobilisés	27/271/01	600,00
TOTAL		600,00	TOTAL		600,00

Il précise que les titres concernent l'épicerie sociale et solidaire pour laquelle rien n'avait été prévu au budget puisque cette épicerie n'était pas constituée et qu'il était donc impossible de connaître le montant de la part de la commune. Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions. Hamid EL MOUEFFAK précise que le groupe d'opposition n'ayant pas voté le budget et cette décision en découlant, il est logique qu'ils s'abstiennent.

Point 4. REMBOURSEMENT DE TRAVAUX EFFECTUES PAR UN PARTICULIER

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Marcel DOUVIER demeurant 6 rue Saint-Exupéry à Coulounieix-Chamiers a fait effectuer des travaux de réfection du trottoir devant sa maison. Considérant que ces travaux présentent un caractère d'intérêt communal, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de rembourser à Monsieur BOUVIER le montant des travaux, soit la somme de 544,38 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération par 22 voix pour et 5 abstentions.

Mr DASSEUX trouve que c'est s'engager assez mal pour l'avenir. D'autres personnes peuvent faire la même demande. En effet, pourquoi payer ce trottoir plutôt qu'un autre ?

Yves LE ROUZIC souligne le caractère très exceptionnel de cette affaire et précise que les travaux de réfection de trottoirs dans cette rue étaient prévus (ils sont même terminés actuellement). Mr et Mme BOUVIER l'ignorant, ont anticipé ces travaux. Il nous semble donc juste de les rembourser.

Point 5. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE LA CAP DU 4 JUIN 2009.

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la CAP a réuni le 4 Juin 2009 la Commission Locale d'Evaluation de Transfert de Charges (CLETC) suite à l'extension de sa compétence aux « études et travaux pour l'aménagement et l'entretien de la Beauronne ».

Lors de cette réunion, la commission a procédé à l'évaluation des charges transférées de cette nouvelle compétence. Elle a également étudié les conditions de la révision des attributions de compensation de la Chapelle Gonaguet et de Coursac, consécutivement à la prise en compte des stations d'épuration périurbaine.

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal, conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, d'approuver le rapport de la CLETC

(joint en annexe), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur ledit rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les calculs de transfert de charges pour l'extension de la compétence de la CAP aux études et travaux pour l'aménagement et l'entretien de la Beauronne ainsi que le mécanisme de restauration des attributions de compensation des communes de la Chapelle Gonaguet et de Coursac tels que définis dans le rapport de la CLETC.

Mr DASSEUX demande si tous les conseillers municipaux ont été destinataires de ce rapport. Il pense qu'il y a un manque d'équité, car les membres de son groupe ne l'ont pas reçu, lui seul en a eu 1 exemplaire.

Mr le Maire lui rappelle que le secrétariat s'est proposé de lui photocopier ce document, ce qu'il a refusé.

Mr LE ROUZIC, lui fait remarquer qu'en tant que conseiller à la Communauté d'Agglomération Périgourdine, ce rapport leur avait déjà été distribué par la C.A.P. Il lui rappelle également l'article 2 du règlement intérieur du conseil municipal, stipulant que ces pièces peuvent être consultées en Mairie par tout conseiller municipal, selon les conditions définies dans ledit règlement.

A l'avenir, nous veillerons à transmettre les informations en utilisant Internet autant que possible afin de limiter les dépenses en photocopies.

**Point 6. Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER)
DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE
ESPACE JAQUELINE AURIOL
(TRANCHE 1)**

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

La ville de Coulounieix-Chamiers et l'ensemble de ses partenaires sont fortement préoccupés du devenir du quartier de « Chamiers-Bas-Chamiers ». L'étude - Diagnostic-Prospective Social, Economique et Urbain - en cours doit dégager une stratégie de transformation du quartier et d'accompagnement des mutations pressenties dans ses dimensions humaines, sociales, urbaines, environnementales et économiques.

Cette démarche s'appuie sur trois éléments majeurs que sont la volonté politique, l'implication opérationnelle des partenaires publics et privés présents sur le quartier, le recueil de la parole des habitants et leur mobilisation. Le lancement de cette étude a permis de créer une dynamique sur le territoire entre les habitants, les acteurs associatifs, institutionnels et privés. Au cours des premiers comités de pilotages, comités techniques, ateliers thématiques et réunions publiques, un premier repérage des points stratégiques a été effectué. Parmi les nombreux points évoqués, il ressort prioritairement l'importance de maîtriser les éléments en mutation du quartier pour empêcher le « glissement » du quartier vers une situation de plus grande précarité sociale et économique.

Il paraît ainsi important d'inscrire dans le paysage cette intention au travers d'aménagements des espaces publics en prise directe avec l'expression des habitants. Pour autant il ne s'agit pas d'obérer l'avenir et d'anticiper les conclusions de l'étude en cours mais plutôt d'essayer des petits aménagements multisites en adéquation directe avec les attentes fortes des habitants et les pratiques.

Cet ancrage territorial s'appuie notamment sur des lieux de vie et d'expression « jeunes », une revalorisation des espaces publics plus propice aux rencontres et aux pratiques familiales et la 1^{ère} étape de la reconquête d'une friche commerciale en cœur de quartier.

Le détail des opérations sur les années 2007, 2008, 2009 et 2010 est le suivant :

Opérations	Montant HT
Marché de proximité (Place Allende et Av. de Lattre de Tassigny)	43 000,00 €
Lieu et espaces dédiés à la jeunesse (Implantation du Service Sports, Animation et Vie Associative et aménagements extérieurs ouverts)	170 750,00 €
Acquisition et désamiantage (sol, toit) d'un ancien supermarché	200 000,00 €
Aménagement d'espaces jeux ouverts pour les 3 à 10ans pour les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire	118 000,00 €
Espace multisports et familial cheminant dans l'ensemble de l'espace Jacqueline Auriol	115 174,00 €
Total HT	646 924,00 €

Le coût total du projet s'élève à 646 924,00 euros HT.

Le plan de financement global sur les années 2007 – 2009/2010 :

Financement	Montant	%
FEDER	147 470€	22.8%
REGION	100 000€	15.45%
DEPARTEMENT	67 840€	10.15
ETAT	41 250€	9%
VILLE	290 364€	42.6%
TOTAL	646 924€	100%

Michel DASSEUX déplore que ce point ne soit pas passé en commission « politique de la ville » ou du moins il n'en a pas eu connaissance ; son groupe s'abstiendra donc sur ce dossier.

Yves LE ROUZIC lui rappelle qu'il s'agit là de la répartition des fonds FEDER qui avaient été votés en début d'année, que rien n'a changé, il s'agit juste d'une décision du conseil municipal nécessaire pour l'obtention de la subvention.

Le Conseil Municipal adopte la présente délibération par 21 voix pour, 5 abstentions, Patrick CAPOT ne prenant pas part au vote

**Point 7. Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER)
DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE A LA REGION
ESPACE JAQUELINE AURIOL (TRANCHE 1)**

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

La ville de Coulounieix-Chamiers et l'ensemble de ses partenaires sont fortement préoccupés du devenir du quartier de « Chamiers-Bas-Chamiers ». Le diagnostic social et urbain en cours doit dégager une stratégie de transformation du quartier et d'accompagnement des mutations pressenties dans ses dimensions humaines, sociales, urbaines, environnementales et économiques. Au cours des premiers ateliers thématiques et réunions publiques, le lancement de cette étude a permis de créer une dynamique sur le territoire entre les habitants, les acteurs associatifs, institutionnels et privés. Cette démarche s'appuie sur trois éléments majeurs que sont la volonté politique, l'implication opérationnelle des partenaires

publics et privés présents sur le quartier, le recueil de la parole des habitants et leur mobilisation.

Au cours de cette première phase d'étude, un repérage des points stratégiques les premiers résultats soulignent l'importance de maîtriser des éléments en mutation du quartier

Il paraît important d'inscrire dans le paysage cette intention au travers d'aménagements des espaces publics en prise directe avec l'expression des habitants. Pour autant il ne s'agit pas d'obérer l'avenir et d'anticiper les conclusions de l'étude en cours mais plutôt d'essayer des petits aménagements multisites en adéquation directe avec les attentes et les pratiques.

Cet ancrage territorial s'appuie notamment sur des lieux de vie et d'expression « jeunes », une revalorisation des espaces publics plus propice aux rencontres et aux pratiques familiales et la 1^{ère} étape de la reconquête d'une friche commerciale en cœur de quartier.

Il précise qu'il s'agit de la revitalisation de l'espace J. AURIOL par la mise en place d'un circuit pédestre, de jeux, de différentes animations sportives qui relie ICF à la cité J. Moulin (liaison entre les différents bailleurs sociaux).

Cette répartition doit se faire selon le tableau ci-après :

DEPENSES				RECETTES		
Nature des dépenses	Nom Entreprise	Devis /Facture ht	Date de devis /paiement	Financement	Montant	%
TRAVAUX				FEDER	67 445.00 €	23%
1) Viabilisation du Terrain et voirie						
	Eurovia	7 936,06 €	18/06/2009	REGION	100 000.00 €	34%
	Eurovia	19 024.39 €	07/08/2009			
	Eurovia	82 049.4 €	06/09/2009			
2) Gros œuvre -Couverture -Etanchéité				ETAT	41 250,00 €	14%
Bâtiment ossature bois	ose loisir	31 851.12 €	01/09/2009			
3) Second œuvre				VILLE	83 544.14 €	29%
Pompe a chaleur et isolation		12 070,00 €	28/09/2009			
Chauffage		5 000,00 €	28/09/2009			
Électricité et climatisation		13 500,00 €	28/09/2009			
	Trapy	1 138,27 €	05/03/2009			
	Raynal	34 049,59 €	29/09/2009			
Menuiserie intérieur et store	Kstore	1 157,00 €	03/07/2009			
Escalier et rampe	Berges SARL	10 965,01 €	22/06/2009			
Plomberie		2 830,15 €	28/09/2009			
Doublage faux-plafond		2 627,07 €	28/09/2009			
Peinture		4 456,00 €	28/09/2009			
4) Eclairage						
		6 930,00 €	06/09/2009			
TOTAL HT TRAVAUX		235 584.06 €				
MATERIELS - EQUIPEMENTS						

jeux enfants	ose loisir	26 425.00 €	06/09/2009			
Végétaux	Desmartis	888.60 €	21/02/2009			
TOTAL HT MATERIELS – EQUIPEMENTS		27 313.6 €				
AUTRES DEPENSES						
Honoraires Architecture	Id Bâtiment	5 450,00 €	30/04/2009			
Désamiantage		24 891,48 €	28/09/2009			
TOTAL HT AUTRES DEPENSES		30 341,48 €				
TOTAL HT GLOBAL		293 239.14 €		TOTAL	293 239.14 €	100,00%

Ces décisions avaient déjà été prises lorsqu'on avait choisi d'aménager cet espace.

Comme pour le point précédent, la Région nous demande de faire un vote (mais là, en répartition par entreprises).

Devant la complexité de ces dossiers « Politique de la Ville » Mr le Maire propose l'organisation d'une réunion technique pour les élus qui le souhaitent. Il attire l'attention sur le fait que dans les projets présentés, beaucoup avaient été initiés par l'ancienne Municipalité, sauf le parcours sportif et familial, mais qu'en tout état de cause, il y a eu concertation.

Intervention de Patrick CAPOT Points 6 et 7 :

Pour ma part je ne puis participer au vote de ces délibérations. En effet même si j'ai pris position favorablement pour l'étude-Diagnostic-Prospective Social, Economique et Urbain en cours, je perçois mal à quelle étape en sommes-nous ? A quel niveau de concertation et avec qui entendez-vous décider « d'essaimer des petits aménagements multi sites ? »

Vous nous dites : « cela relève de la politique de la ville » ; pour autant cela n'empêche pas la concertation dans nos réunions de commissions de travail.

Or, pour ce qui concerne les commissions Culture, Sport et Vie associative compétentes sur ces projets, il n'a été en aucun cas, lors des dernières réunions, fait état des réflexions de la majorité municipale accompagnants l'étude et le diagnostic sur les projets de bibliothèque ou d'espaces publics...

Il y a bien là nécessité de tenir une réunion « technique et politique » !

Mr le Maire précise que le diagnostic c'est du long terme, qu'il se fait en concertation avec les habitants, les associations et les membres actifs de la zone concernée. C'est de la projection sur 10 -15 - 20 ans. Il ajoute que sur l'espace multisports il y a eu concertation, des consultations ayant eu lieu au centre social, à l'espace sports...

Yves LE ROUZIC confirme et insiste sur le fait qu'on a repris ce qui était en cours en l'améliorant et en y mettant notre touche.

En ce qui concerne le diagnostic social et urbain, il s'agit d'un diagnostic sur un ensemble de quartiers qui va de la nationale jusqu'à la rivière. C'est une étude de prospective architecturale, urbanistique, économique, qui n'a rien à voir avec l'aménagement J. AURIOL. C'était une demande de la part des locataires.

Mr le Maire réitère sa proposition d'organiser une réunion avec les techniciens.

Marie Claire SARLANDE attend beaucoup de cette réunion et pose des questions quant aux points 6 « lieu de vie et d'expressions jeunes » et 7 « le service jeunes ». De quoi parle t-on exactement ?

Yves LE ROUZIC lui répond qu'il s'agit de l'espace PIGNAT tel qu'il est aujourd'hui. C'est non seulement le service « animation sports », mais aussi un lieu de réception des jeunes, un lieu d'écoute et d'échanges.

Mr DASSEUX intervient pour dire que les membres de son groupe et lui-même ne nient pas le fait qu'il s'agit de dossiers très complexes. Ils interviennent parce que certaines choses se passent et qu'on n'en parle pas en commission. Il réitère son souhait de travailler dans les commissions.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

La présente délibération est adoptée par 21 voix pour, 5 abstentions, Patrick CAPOT ne prenant pas part, ce qui étonne beaucoup Mr ROUSSARIE puisque beaucoup de choses avaient été enclenchées par la municipalité précédente (certains dossiers datant de 2007).

Yves LE ROUZIC s'étonne aussi du fait que l'opposition remette en cause ses propres projets même s'ils ont été modifiés par la suite

Arlette ESCLAFFER prétend que tous les travaux ont été réalisés en 2009, ce qui est faux puisque le NETTO a été acheté par l'ancienne municipalité, l'espace jeux 3 à 10 ans à E. le Roy a été également réalisé par eux, le marché de proximité a également été initié par eux ...

Point 8. MODIFICATION CONTRATS D'OBJECTIFS

Rapporteur : Monsieur Yves LE ROUZIC

Suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie le 19 Août 2009 avec Madame la Conseillère Générale et les services du Département, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'annulation du montant des opérations de voirie 2007, tel qu'il avait été inscrit lors de l'élaboration des contrats d'objectifs 2007 (base de travaux 800 000 € HT et non de 243 000 € HT) et de l'annulation également des opérations de rénovation de la Mairie annexe car non réalisées.

Par contre, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, et ce, avec l'accord des services Départementaux, de solliciter le Conseil Général au titre des contrats d'objectifs pour les opérations ci-dessous :

- Travaux de voirie 2007	
nouveau montant	243 000 € HT
demande 40 %	97 200 €
- Rénovation de 3 courts de tennis au stade Pareau	
travaux prévisionnels	65 217 € HT
demande 40 %	26 086 €
- Acquisition NETTO	169 600 €
demande 40 %	67 840 €
- Restructuration Gérard Philippe	83 612 € HT
demande 40 %	33 444 €

Délibération approuvée par 22 voix pour et 5 abstentions.

Point 9. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DES QUAIS BUS ACCESSIBLES

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Vu la loi Handicap du 11 février 2005 et notamment son article 45,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,

Vu la délibération du Comité Syndical Péribus n° DP007-2009,

Considérant :

- La volonté du Syndicat Mixte Péribus et de ses communes membres de réduire les coûts de mise en accessibilité des arrêts en créant un groupement de commande.

- Que le Syndicat Mixte Péribus aurait à charge de : définir les besoins, rédiger le marché, procéder aux publicités et analyser les offres présentées, en partenariat avec les communes au sein d'une Commission Technique Spéciale,

- Que les communes membres du groupement auraient en charge l'exécution des travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents :

- De constituer un groupement de commandes entre les communes et le Syndicat Mixte Péribus pour les travaux de mise en accessibilité des quais bus et de signer une convention en ce sens,

- De désigner le Syndicat Mixte Péribus comme coordonnateur du groupement,

- De nommer Monsieur Yves LE ROUZIC comme représentant désigné pour la Commission d'Appel d'Offres,

- De nommer Monsieur Sylvain BREGEON comme technicien de la Commission technique, chargée de la mise au point du marché

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Point 10. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2008

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de publier le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS) suivant l'article D.2245-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et rappelle les grandes lignes du rapport :

- l'organisation (collecte et traitement),
- l'exploitation (fonctionnement des ouvrages, maîtrise des investissements),
- collecte des eaux usées (nombre de raccordés et caractéristiques du réseau),
- épuration,
- qualité des services,
- prix, à savoir 254,40 € pour un abonné consommant 120 m³, soit 2,12 € le m³ représentant une augmentation de +3,06 % par rapport à 2008.

Ce rapport sera mis à la disposition du public.

Le Conseil municipal adopte ce rapport par 22 voix pour et 5 abstentions.

Patrick CAPOT : J'ai noté dans la presse que le prix de l'eau sur notre commune était parmi les plus élevés ! Quelle politique compte mener la majorité municipale sur ce dossier ?

Il lui est répondu par Mr le Maire qu'il faisait confusion entre l'eau potable et l'assainissement, le rapport présenté ayant trait à l'assainissement.

Yves LE ROUZIC prend la parole pour indiquer qu'il s'agit d'un contrat d'affermage qui correspond au réseau structurant d'assainissement. La convention signée entre la Commune et son fermier (la Lyonnaise des eaux) dépend d'un volume lié à la consommation d'eau.

On se préoccupe effectivement du prix de l'eau ainsi d'ailleurs que l'ensemble des adhérents au syndicat. Nous voudrions essayer de trouver un prix commun correspondant à une distribution normale.

Point 11. CESSION DE TERRAIN AVENUE FOCH

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Par délibération n° 29 en date du 10 juin 2009, le Conseil Municipal a acté la vente d'un terrain avenue du Maréchal Foch d'une surface de 2575m² estimé à 25750 € par les domaines selon avis 2008 – 138V 532 du 30 Septembre 2008. Cette cession après division, se décompose en deux lots :

- un premier lot d'une contenance de 500 m² cadastré AO 19 p, estimé par les domaines à 12 500 € selon avis 2009 – 138 V 251 en date du 10 avril 2009 que souhaitent acquérir Monsieur et Madame PAGESSE pour la construction d'une maison individuelle,

- un deuxième lot de 1900 m² cadastré AO 19 p estimé à 13250 € par les domaines selon avis 2009 – 138 V 351 en date du 4 juin 2009. Le constructeur ALIENOR souhaite acquérir ce bien pour la somme de 25000 € pour la construction de deux maisons individuelles avec pass foncier.

Intervention d'Arlette ESCLAFFER :

Cession de terrains – points 11.12.13

Pour la vente des terrains, vous appuyez votre argumentation sur le PADD et le PLU approuvé, afin d'engager une politique de réorientation foncière pour favoriser l'accès à la propriété en vendant des espaces verts communaux afin de faire face au déficit prévisible à court terme de terrains !

- Or on s'aperçoit en consultant le PADD, que les orientations de projet pour le renforcement des espaces urbains et de l'habitat sont définis sur des espaces bien délimités, qui représentent tout sites confondus environ 60 à 70 ha et qui ne concernent pas du tout les terrains que vous souhaitez vendre, c'est la raison pour laquelle nous avons voté contre au précédent CM. Avec de telles surfaces, il me semble que le danger de pénurie est encore loin.

Les espaces que vous souhaitez vendre aujourd'hui concernent entre autres des espaces verts dans des lotissements, qui ont été remis en leur temps avec les voiries et réseaux dans le domaine communal.

En ce qui concerne les terrains de l'Avenue Foch, sont-ils classés dans le domaine public ou dans le domaine privé de la commune et sont-ils ouverts au public ? Une copie des délibérations municipales dans lesquelles les terrains vendus ce soir, ont bien été inscrits dans le domaine privé de la commune et n'étaient pas ouverts au public auraient été bienvenue avec la convocation. Dans le cas contraire, ils ne pourraient être aliénés qu'après avoir fait l'objet d'une enquête publique.

Je note que vous avez fait le choix de vendre à un promoteur immobilier privé pour construire des maisons avec Pass foncier. Pourquoi ne pas avoir choisi un bailleur social pour une telle opération à caractère social ?

Vous avez sollicité l'avis des domaines pour estimation

En Septembre 2008 - 25750 € pour l'ensemble de la parcelle de 2575m² soit 10 €/m²

En Avril 2009 - 12 500 € pour une partie de la parcelle de 500M² au profit d'une riveraine Mme Pagès - soit 25 € /m²

En Juin 2009 - 13250 € (la différence entre les deux valeurs que je viens d'énoncer) pour le reste de la parcelle de 1950 m² au profit de Aliénor - soit 6.97 €/m² -

10 € en Septembre 2008, 25 € le m² en Avril 2009, et 6.97 € en Juin 2009 !!!
Avouez que ces fluctuations de prix de la part des services fiscaux sont plus qu'anormales et ne vous ont sûrement pas échappées. Je ne me risquerais pas à émettre des hypothèses, mais elles méritent une explication que vous allez certainement me donner.

A la commission d'urbanisme nous avons appris qu'un riverain avait fait une proposition à 25000 € mais que vous aviez préféré négocié avec Aliénor pour le même prix soit 13.56 €/m²

Conclusion, vous vendez une partie à un administré riverain à 25 €/m² et pour l'autre partie vous préférez vendre à un promoteur plutôt qu'à un riverain et pour la moitié du prix au m² soit 13.56 € le m².

La commune vend au promoteur Aliénor. Comme chacun le sait, un promoteur immobilier privé, n'est pas un philanthrope et quand je regarde le prix de vente concédé par rapport au prix du marché, je m'aperçois qu'il est inférieur d'au moins 3 fois au marché.

En effet, sur le registre des DIA à la dernière commission d'urbanisme, on a pu lire que les terrains sur la commune se vendaient entre 25 et 45 € le m² .

N'y a -t-il pas là de quoi s'étonner doublement ?

Dans votre lettre du Maire de Juin 2009, vous écrivez concernant ces ventes, je cite " la procédure démocratique et réglementaire a été respectée et que les avis de tous ont été pris en compte". **Je m'étonne une nouvelle fois**, car j'ai appris qu'une cinquantaine de riverains ou voisins désapprouvaient cette vente par une pétition qui a été remise en mairie il y a plus d'une semaine. Je tiens à préciser que je ne suis pas à l'initiative afin que vous ne le laissiez pas supposer une seconde fois.

Comment Monsieur le Maire, vous qui vous réclamez de gauche, vous pouvez favoriser cette transaction qui est vouée à la spéculation foncière aux dépens de jeunes couples candidats à l'accession sociale à la propriété, et imposer à un riverain un prix double de celui que vous concédez au promoteur et en faisant fi de l'avis de vos administrés voisins.

Je me suis abstenue sur ce sujet à la commission d'urbanisme mais compte tenu des éléments nouveaux que j'ai découvert depuis, je voterai contre ce soir.

Mr le Maire lui demande si elle a fait ses observations à la commission d'urbanisme.

Réponse : « Je n'avais pas tous les éléments à l'époque »

Jean-Pierre ROUSSARIE s'insurge : à chaque fois c'est la même chose !
Il estime qu'on ne peut pas laisser dire ces choses puisque tous les dossiers ont été présentés en commission travaux et urbanisme et laisse la parole à Jean-François MARTINEAU.

Ce dernier confirme que ce point avait été abordé en commission. Il précise qu'une parcelle étant grevée par une servitude (canalisation de gaz), sa valeur en est diminuée.

Patrick CAPOT : Je rappelle m'être prononcé contre les projets de constructions de maisons à « quinze Euros par jours » un leurre pour l'accession à la propriété des familles modestes. Pourquoi le tarif très attractif d'acquisition des terrains concernés par ces logements sociaux a-t-il été proposé à un constructeur privé plutôt qu'à l'organisme public du département ou l'office municipal de Périgueux ? Ce que je déplore !

Sans refaire le débat sur le Pass foncier, Mr le Maire souligne que nous avons pris des garanties : garantie bancaire et consultation des dossiers par l'ADIL. Il réaffirme la volonté de la municipalité d'accueillir des jeunes couples, de leur faciliter l'accession à la propriété par le pass-foncier et fait l'intervention suivante :

Oui, la Municipalité a la volonté réelle de favoriser l'accueil de jeunes, d'enfants sur notre commune ! et d'assurer une mixité intergénérationnelle et une mixité sociale !

Par ailleurs, il s'agira de constructions de pavillons HQE, végétalisés avec aménagements des abords qui seront arborés, trottoirs et bordures réalisés. Il n'y aura pas d'édification de tours, de barres, mais 3 petites entités intégrées, respectant parfaitement notre environnement.

Oui, nous avons la volonté de rationaliser l'utilisation de nos deniers et la gestion du personnel communal ! Je rappelle que nous avons plus de 25 kms de sentiers de randonnées, que nous touchons à peine à 1 % des 40 hectares de terrains que possède la commune, que nous entretenons les magnifiques 4 hectares du château des Izards ! N'oublions pas nos 2 stades à Pareau et aux 4 routes, le magnifique espace des Crouchaux, les 3 city-jeux de proximité à Pagot, au Bourg et à Jean Moulin ! N'oublions pas nos clubs de randonnées ! N'oublions pas le camp des Américains qui peut être valorisé en parc/jardin avec un équipement structurant de qualité ! N'oublions pas les berges de l'isle que nous pourrions aussi valoriser ! Oui, nous veillons à maintenir et valoriser un environnement de qualité !!

Jean-François MARTINEAU souligne que le but est de réfléchir comment réaménager les places adjacentes de façon à mieux requalifier les espaces restants.

Bernard BARBARY ne se souvient pas que l'opposition ait exprimé avec une telle vivacité, les réserves qu'elle exprime ce soir. Il lui demande de mesurer la façon dont elle fait ses critiques, en décalage de ton évident par rapport aux commissions.

En effet, on ne ressent pas l'opposition constructive dont a parlé Mr DASSEUX.

Cette délibération est adoptée par 21 voix pour et 6 contre

Point 12. CESSION DE TERRAIN AVENUE GALLIENI

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Par délibération n° 29 en date du 10 juin 2009, le Conseil Municipal avait prévu initialement la vente d'un terrain sis avenue du Maréchal Galliéni d'une contenance de 4235 m² estimé à 42350 € par les domaines selon avis 2008 – 138 V 539 du 6 Octobre 2008.

Or, après réflexion, la commune a décidé de se réserver sur cette parcelle 1000 m² pour la réalisation d'un espace d'agrément et de mettre à la vente les 3240 m² restant.

Le constructeur ALIENOR a manifesté le souhait d'acquérir ce lot pour un montant de 46000 € afin de réaliser deux maisons individuelles avec pass foncier.

Délibération adoptée par 21 voix pour et 6 contre

Point 13. CESSION DE TERRAIN ALLEE DE PLANCHEIX

Rapporteur : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Par délibération n° 29 en date du 10 juin 2009, le Conseil Municipal avait prévu initialement la vente d'un terrain sis allée de Plancheix d'une contenance de 472 m² estimé à 3776 € par les domaines selon avis 2008 – 138 V 539 du 6 Octobre 2008.

Or, il s'avère que le constructeur ALIENOR a manifesté le souhait d'acquérir ce lot pour un montant de 7500 € afin de réaliser une maison individuelle avec pass foncier.

Arlette ESCLAFFER précise qu'elle a voté contre en commission car elle trouve que c'est une erreur monumentale, sur un plan urbanistique, d'implanter une maison à cet endroit qui est l'entrée des Clairières. Ce sera « le nez au milieu du visage » !

Délibération adoptée par 21 voix pour et 6 contre.

Point 14. MISSION D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE CONFIEE À LA S.E.MI.PER. ET DEMANDE DE DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION (D.G.D.) POUR UNE ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN « BELLEVUE »

RAPPORTEUR : Jean-François MARTINEAU

La SARL SUD-OUEST Lotissements est propriétaire d'une importante emprise foncière d'une surface de l'ordre de 63.000 m², située Avenue de l'Amiral Pradier à Coulounieix-Chamiers, dans un secteur de développement urbain stratégique.

La Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES s'est proposée d'engager une étude préalable en vue de déterminer les conditions de faisabilité technique, juridique et financière d'une opération d'aménagement et de construction homogène et cohérente sur ce secteur, associant des opérateurs publics et privés susceptibles de s'engager dans la réalisation d'un programme d'ensemble mixte (logements, locatifs, accession, services, commerces,...).

Dans cette perspective, la Commune de COULOUNIEIX-CHAMIERES sollicite la S.E.MI.PER. en vue d'une mission de prestation de services pour l'étude de faisabilité de cette opération d'aménagement.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 9.230,00 euros Hors Taxes, soit 11.039,08 euros Toutes Taxes Comprises, constituera dès acceptation et signature par le maître d'ouvrage, le marché public afférent, passé en application du dernier alinéa de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Cette étude d'aménagement du terrain « Bellevue » correspond à la catégorie « étude préalable au document d'urbanisme » au titre de la Dotation Globale

de Décentralisation (D.G.D.) gérée par les services de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) de la Préfecture de la Dordogne.

Ainsi, il est demandé aux services de la Préfecture une compensation financière au titre de la D.G.D. à hauteur de 60% du montant HT (9.230,00 euros Hors Taxes) de cette étude, soit 5538 euros.

Mr DASSEUX s'étonne qu'on engage des études préalables pour un organisme privé alors qu'il y a déjà un P.L.U, sachant qu'il restera environ 3 600 € pour la Commune. De ce fait la Sté Sud Ouest Lotissements va bénéficier de nos largesses ; il trouve que c'est un peu curieux.

Il lui est répondu par J. François MARTINEAU et Yves LE ROUZIC que nous avons essayé de mettre plusieurs partenaires autour de la table pour faire évoluer cette affaire, mais il n'y a eu aucun aboutissement.

Afin de nous aider dans l'évolution de ce quartier, Sud-Ouest Lotissement n'ayant pas les moyens de continuer, nous avons pensé à solliciter la SEMIPER.

Délibération adoptée par 22 voix pour et 5 contre.

Point 15. MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Monsieur Bernard BARBARY

Vu le départ de Monsieur Jean-Paul TREMPIL, remplacé par Madame Marie-Claire SARLANDE, il est proposé au Conseil Municipal les modifications suivantes :

- Monsieur Jean-Pierre ROUSSARIE, Président,
- Monsieur Lionel COMBEAU, Titulaire,
- Monsieur Yves LE ROUZIC, Titulaire,
- Monsieur Jean-François MARTINEAU, Titulaire,
- Madame Claudine MEYZAT, Titulaire,
- Monsieur Bernard BARBARY, Suppléant,
- Monsieur Philippe VALEGEAS, Suppléant,
- Madame Bernadette BERTHELOT, Suppléante,
- Monsieur Michel NABOULET, Suppléant.
- Madame Arlette ESCLAFFER, Titulaire,
- Madame Ginette UROZ, Suppléant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Point 16. LANCEMENT DE LA ZAC DE COULOUNIEIX-CHAMIERES

- **Etudes préalables à la création d'une ZAC dans le secteur de « La Petite Borie »**
- **Modalités de concertation**

Rapporteur : Monsieur Bernard BARBARY

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite favoriser l'accueil d'activités économiques complémentaires à « cré@valléeNord », avec des pôles d'activités et de commerces dédiés.

Il rappelle également que le Plan Local d'Urbanisme, a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 Juin 2007. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) a défini de nouveaux axes stratégiques visant principalement la reconquête d'une image attractive et la diversification de son développement. Dans cette

optique, il est essentiel pour la commune d'assurer un équilibre durable et la convergence entre son développement démographique, le renforcement de l'accueil économique sur son territoire, la dynamisation de l'offre en commerces et services pour ses habitants.

Afin d'atteindre ces objectifs, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une procédure d'aménagement sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concerté et de fixer les modalités de concertation conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Intervention d'Arlette ESCLAFFER :

Vous rappelez que la commune souhaite favoriser l'accueil d'activités économiques complémentaires à "Cré@vallée Nord" avec des pôles d'activités et de commerces dédiés.

Vous citez encore une fois encore le PADD pour étayer votre argumentation, mais nous n'en faisons pas la même lecture :

Il est dit à partir de la page 13, si je ne m'abuse : " renforcer les pôles d'emploi et d'équipement nécessaires aux équilibres démographiques et économiques" Cette exigence s'exprime à plusieurs niveaux et plus succinctement :

- "en entrée sud , intégrer et valoriser la ZAE pont du cerf, requalifier le site de la Rampinsolle

- recentrer les vocations sur de sites économiques d'échelle ou d'enjeu communal (3 sites principaux : Gardonne Nord, Cros est, Bas Chamiers)

-conforter l'offre commerciale et de services dans les pôles de centralité urbaine".

Le tout est accompagné d'une carte indiquant les orientations, où n'apparaît pas le site de la Petite Borie.

Par ailleurs le PADD indique en page 3, dans les"orientations stratégiques et objectifs du projet" , qu'il faut affirmer un cadre environnemental et paysager pour le projet global d'évolution de la commune. La carte qui fait suite, classe le secteur de la Petite Borie dans les terres d'intérêt agricole à préserver agricoles, avec préservation du caractère rural et un principe de limitation de bâti nouveau aux hameaux existants.

Ce que vous nous proposez ce soir **est tout le contraire de ce qui est préconisé dans le PADD** que vous nous servez à toutes les sauces.

Par ailleurs, il me semble que la commune a délégué la compétence économique à la CAP.

Alors que la ZAE du pont du Cerf, portée par la CAP, est tout juste opérationnelle, et que les premiers bâtiments commencent à s'implanter, que l'extension prévue au Nord n'est pas encore à l'étude, vous envisager de créer une ZAC supplémentaire dont vous n'avez même pas précisé qui sera le réalisateur. Commune, CAP ou promoteur privé ?

La ZAC que vous proposez, possédera-t-elle vraiment un caractère de complémentarité ou plutôt de concurrence par rapport aux actions menées par la CAP ? Nous ne devons pas avoir la même conception de l'intercommunalité.

Cette création de ZAC ne pourra intervenir qu'après une révision partielle du PLU dont l'objet sera l'abandon de terres agricoles et d'espaces naturels au profit de bâtiments industriels et commerciaux dans une zone sensible qu'est le périmètre de protection de la source des Moulineaux.

Autant j'ai reconnu le principe d'une ZAD pour permettre à la commune d'user de son droit de préemption le moment venu, sur des terres agricoles, dans le cas d'une aliénation par son propriétaire, autant je désapprouve sa transformation en ZAC pour toutes les raisons que je viens d'énoncer, je voterai donc contre cette proposition.

Réponse de Mr le Maire :

Ce n'est pas dire de contre-vérité de dire :

- Que Coulounieix-Chamiers est en difficulté financière,
- Que Coulounieix-Chamiers a besoin d'entreprises pour employer ses actifs,

Nous devons activement procéder à des rééquilibrages économiques, financiers, sociaux.

La Z.A.C est l'outil privilégié de CONCERTATION :

CONCERTATION avec nos partenaires et voisins : la C.A.P, la Commune de Périgueux, la Commune de Notre-Dame, le Pays.

J'ai obtenu du Président de la C.A.P, Claude BERIT-DEBAT la création d'une cellule de CONCERTATION ouverte et agissante comme force de proposition avec l'ensemble de nos partenaires.

Nous devons agir avec détermination, en **complémentarité** pour VALORISER NOS ESPACES ET NOTRE SITUATION STRATEGIQUE EXCEPTIONNELLE. Nous sommes situés au carrefour le plus important de la DORDOGNE, à proximité des autoroutes.

Il est temps avec la Z.A.C de passer à l'action de manière résolue en coordonnant nos efforts.

La procédure Z.A.C est une bonne procédure. Elle nous permet d'afficher notre volonté en matière de développement économique tout en nous permettant de maîtriser notre foncier, notre urbanisme dans le cadre du développement durable.

Nous construisons vraiment le Coulounieix-Chamiers du 21^e siècle.

Au-delà de la Z.A.C, nous n'oublions pas avec la C.A.P la valorisation au Nord de la Commune, du Camp des Américains.

Bernard BARBARY fait référence aux engagements de campagne où il avait été exprimé une forte volonté de valoriser les fortes potentialités de développement économique de Coulounieix-Chamiers, ce qui n'était pas l'analyse de tout le monde.

Il souligne qu'il n'a rien contre les "Communes dortoirs" mais que si la Commune ne se redresse pas en matière de développement économique elle risque de tomber dans un scénario de "commune dortoir" au sens le plus négatif du terme : appauvrissement continue par le fait que les gens de Coulounieix-Chamiers vont continuer à acheter en dehors de la Commune d'où une déperdition en emplois et en richesses, risques d'augmentation des tensions sociales, paupérisation du commerce local, impact négatif continue sur le niveau des impôts locaux, aggravation des difficultés au niveau du budget et des finances communales faute d'un niveau de ressources suffisantes et suffisamment diversifiées et notamment sur le plan des ressources d'origine économiques, etc. En effet on constate qu'au cours des années passées (2000-2007) une déprise très nette : - 30 % pour le secteur industriel contre -5,6 % pour l'Unité Urbaine de Périgueux (UUP), - 10,08%

pour le commerce contre +1,2% pour l'UUP. Quant à la qualification de "commune dortoir", un autre critère est éloquent qui se réfère à l'évasion des actifs de la Commune. Le rapport du nombre des actifs de la Commune au nombre des actifs qui y résident (Indicateur de concentration d'emploi) est 3 fois inférieur à celui de l'UUP et, par exemple, 4 fois inférieur à celui de Marsac et 3 fois inférieur à celui de Boulazac. A cet égard le projet de ZAC, avec les perspectives d'implantations d'entreprises qu'il sous tend, est cohérent avec ce besoin de redressement de la commune de Coulounieix Chamiers sur le plan économique. Mr Barbary prend acte du rejet, par l'opposition, du projet de ZAC qui a été présenté.

Patrick CAPOT :

Prétendre que ce projet sera mené en concertation avec la CAP c'est en réalité faire son procès en matière de compétence économique : si chaque commune agit de comme vous le faites et cultive son pré carré en matière économique c'est faire marche arrière sur cette compétence partagée !

De plus, compte tenu de l'incertitude sur l'avenir de la taxe professionnelle n'est ce pas lancer la commune dans des dépenses sans retour ?

Michel DASSEUX est entièrement d'accord avec P. CAPOT. Votera contre car il est très attaché à la C.A.P et estime que c'est donner un coup de canif dans le contrat. Par ailleurs, il ne sait pas jusqu'à quel point la légalité de cette action est affirmée.

Cette délibération est adoptée par 21 voix pour et 6 contre.

Point 17. REVERSEMENT D'UNE PARTIE DES SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA DDJS AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL (C.E.L.)

RAPPORTEUR : Madame Joëlle CONTIE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Direction Départementale du Ministère de la Jeunesse, des Sports accorde à la commune des subventions pour les activités menées dans le cadre de diverses actions du club du soir.

Ces subventions sont reversées en partie aux associations partenaires du C.E.L. pour leurs interventions dans le cadre des clubs du soir.

Monsieur le Maire propose que pour les actions de l'année scolaire 2008/2009, les destinataires des sommes à reverser soient :

- Amicale Laïque de Coulounieix	800 €
- Centre Social Saint Exupéry	1500 €
- Foyer Laïque d'Education Populaire	900 €

Adoptée à l'unanimité.

Point 18. CARTE D'ABONNEMENT BOULAZAC BASKET DORDOGNE

Rapporteur : Monsieur Michel NABOULET

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la Municipalité acquiert auprès des dirigeants du Boulazac Basket Dordogne (BBD) 10 cartes d'abonnements pour la somme de 2 250 €. Il précise que le prix comprend également 6 réservations de groupes pour 6 matchs à déterminer dans la saison.

Chaque groupe est constitué de 25 enfants accompagnés de 25 adultes.

Michel DASSEUX revient sur les promesses de campagne et notamment sur celle de payer les licences des jeunes de moins de 15 ans. Or, rien la 1^{ère} année, rien la seconde et aujourd'hui on va payer des entrées au BBD.

Pourquoi pas au C.A.P ? Il y a des clubs plus formateurs que d'autres. Par ailleurs, l'explication n'est pas claire quant aux réservations de groupes.

Joëlle CONTIE lui précise que le 2° budget n'étant pas voté, en ce qui concerne les licences, il ne peut pas savoir ce qui sera présenté.

Pour ce qui est des 6 réservations de groupes elles seront attribuées à des enfants étant précisé que ces derniers partiront avec leur famille (scolaires, enfants du C.M.E....).

des Mr le Maire n'est pas du tout hostile à changer de club sportif chaque année, l'essentiel étant de permettre à des enfants et aussi à des adultes de voir des compétitions de haut niveau.

Quant aux 10 cartes d'abonnements, elles sont pour des adultes (conseillers municipaux, personnel communal, parents qui accompagnent leurs enfants, monde associatif...) et seront distribuées de façon équitable.

Cette délibération est adoptée par 22 voix pour et 5 abstentions.

MOTION CONTRE LA PRIVATISATION DU SERVICE PUBLIC POSTAL,

Après concertation, le conseil municipal a validé la motion ci-après :

Le conseil municipal réunit le 6 octobre 2009 se félicite des résultats de la « votation citoyenne » qui s'est tenue le 3 octobre dernier. En effet, plus de 90% des votants ont dit leur attachement au caractère public de ce service, les votants ont donc refusé clairement le changement de statut auquel veut procéder arbitrairement le gouvernement.

En effet, sacrifiant l'intérêt général à l'aventure spéculative, le gouvernement soutient le projet, annoncé brutalement début juillet, de transformation de La Poste en société anonyme et d'ouverture de son capital. Les exemples de EDG, GDF et France Télécom ont montré que cette ouverture du capital signifiait tout simplement la privatisation de ces services.

La privatisation de la poste conduira à une inégalité d'accès à ce service. Inégalité des territoires avec la fermeture prévisible de nombreux bureaux de poste (depuis le début de l'année trois bureaux de poste disparaissent chaque jour), inégalité financière avec la fin du prix unique du timbre. Sous couvert d'une ouverture partielle du capital, la droite cherche à remettre en cause le statut des personnels et à recentrer les activités autour des seules prestations les plus rentables.

L'union européenne n'impose pas le changement de statut, il appartient aux états de fixer leur participation au financement de ce service public.

Cette politique de l'Etat minimal illustre la vision libérale avec laquelle le gouvernement aborde toutes les questions de service public, de la poste aux impôts, de l'hôpital à l'éducation, partout la même logique du désengagement, de la suppression massive des postes de fonctionnaires, la même logique de l'ouverture aux marchés et encore et toujours la même croyance aveugle au dogme de la concurrence. La crise ne suffira pas à les ramener à la raison. Le gouvernement fait des choix, ce ne sont pas les nôtres !

A l'unanimité, le conseil municipal demande qu'un grand débat public soit engagé et exige ardemment l'organisation d'un référendum national sur le service public postal.

L'ordre du jour étant épuisé, Patrick CAPOT a souhaité aborder les 2 points suivants :

1. la Maison de retraite Jean Gallet.

Dans quelle situation se trouve la maison de retraite Jean Gallet, l'avenir de ses lits est-il menacé ? y a-t-il eue une demande de transfert ?

Mr le Maire sait peu de choses à ce sujet. Après son élection il a rencontré une seule fois les responsables de l'association qui gère cet établissement. Ils lui ont fait part effectivement de la difficulté de gestion qu'ils rencontraient Claude DERAMCHI, qui est la représentante de la Municipalité au sein de cette maison de retraite, bien que n'ayant pu assister à toutes les réunions, n'a pas eu davantage d'informations à travers les comptes-rendus. Elle nous fait savoir que le 23 octobre prochain aura lieu une assemblée générale à laquelle la Municipalité sera présente. Nous serons vigilants sur ce dossier.

2. la Maison du Petit Prince (crèche) :

Si le désengagement de la Caisse d' Allocation Familiale se confirme quel est l'état des négociations entre la CAP, la CAF et la commune ? Une direction serait-elle maintenue et quel sera l'avenir des 17 emplois de la maison du Petit Prince ?

Jean-Pierre ROUSSARIE lui indique que lors d'une récente réunion de bureau à la C.A.P sur la petite enfance (0 - 3 ans), il y a eu des avancées notables, ce qui le laisse assez optimiste. Chacun a fait des concessions. Mr Claude BERIT-DEBAT et Mr Jean-Marie RIGAUD ont rencontré le Directeur de la CAF. Cette dernière serait prête à coopérer et il semblerait donc que l'on s'achemine vers un accord avec la C.A.F et la C.N.A.F.

Le personnel CAF resterait CAF et il espère que notre personnel (nous mettons 2 personnes à disposition) serait également repris.

On irait donc vers une harmonisation, un guichet unique n'empêchant pas le développement de micro-crèches pour les petites communes.

La séance est levée à 21 H 15

LE MAIRE,



Jean-Pierre ROUSSARIE

